



RÉGATES ÉCOVOILE  
15 AOÛT 2020

**INSTRUCTIONS DE COURSE**  
(Quillard)

Écovoile Baie-des-Chaleurs, Carleton-sur-Mer, Québec

**1 RÈGLES**

- 1.1 La régates sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de la Course à la Voile* (CYA/ISAF).
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.3 En cas de contradiction, les règles présentes ont priorité.
- 1.4 Chaque voilier doit soumettre son numéro de voile à l'inscription et ce numéro doit correspondre au numéro indiqué sur la voile. Si un voilier n'a pas de numéro de voile, il doit fournir une description des caractéristiques visuelles (distinctives) de son voilier.

**2 AVIS AUX CONCURRENTS**

Les avis aux concurrents seront disponibles sur le sites internet d'Écovoile Baie-des-Chaleurs sous l'onglet Régates Écovoile (<https://www.ecovoile.com/regates-ecovoile-desjardins/>).

**3 MODIFICATION AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 8h00 le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

**4 SIGNAUX FAITS À TERRE**

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés à partir du club nautique de Carleton.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, « 1 minute » est remplacé par « pas moins de 30 minutes » dans Signaux de course : Aperçu.

## 5 PROGRAMME DES COURSES

Le circuit de régates de la Baie-des-Chaleurs est composé de cinq étapes. La deuxième de ces étapes est la Régate Écovoile Desjardins.

<b>Date</b>	<b>Heure</b>	<b>Événement</b>
Samedi 20 juillet	07 :30	Fin de confirmation des dossiers d'inscription
	08 :00	Réunion des barreaux – Quillard (Club nautique de Carleton)
	09 :00	Signal d'avertissement
	À déterminer	Remise des prix : Quillard

## 6 PAVILLON DE CLASSE

Les pavillons de classe seront :

<b>Classe</b>	<b>Pavillon</b>
Quillard	Q sur fond magenta

## 7 ZONES DE COURSE

La zone de course est située dans la partie Ouest de la Baie-des-Chaleurs entre Carleton-sur-Mer et la pointe de Miguasha. La zone de départ est située sur la Baie Tracadigache, en face d'Écovoile Baie-des-Chaleurs.

## 8 PARCOURS

- 8.1 Le parcours est constitué de trois marques : Miguasha (Ouest), Golf (Est), Phare.
- 8.2 Le parcours est approximativement illustré au schéma de l'annexe A.
- 8.3 Le comité de course pourrait modifier la configuration du parcours.
- 8.4 Un seul départ est prévu durant la journée.
- 8.5 Le parcours sera le suivant :
  - 8.5.1 Départ au large du site principal d'Écovoile Baie-des-Chaleurs.
  - 8.5.2 Vous vous dirigez vers l'OUEST pour contourner la **bouée rouge de la garde côtière** (Ev2) située entre la Pointe de Miguasha et Dalhousie. Vous devez laisser la bouée à **bâbord**.
  - 8.5.3 Vous vous dirigerez vers l'EST pour contourner la bouée située au large du **golf** de Carleton-sur-Mer en laissant la bouée à **bâbord**.
  - 8.5.4 Vous vous dirigerez vers l'OUEST où vous devrez contourner la bouée située au bout de la pointe du **phare** de Carleton-sur-Mer en laissant la bouée à **Tribord**.

8.5.5 Enfin, vous vous dirigez vers la ligne d'arrivée qui sera située entre une bouée (laissée à **bâbord**) et le bout du brise-lame de de la marina de Carleton-sur-Mer. Un officiel sera positionné sur le brise-lame pour prendre les temps.

## 9 MARQUES

- 9.1 Les marques sont illustrées sur le schéma du parcours à l'annexe A.
- 9.2 La marque de Miguasha est une bouée rouge de la garde côtière.
- 9.3 Les marques du parcours et la marque d'arrivée sont composées d'une pôle sur laquelle est fixé un drapeau de couleur (vert, jaune ou rouge).
- 9.4 La position approximative des marques est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Miguasha - Garde côtière (Ev2) (Ouest) (Bouée rouge)	N 48°03.403' O 66°18.965'
Marque « Golf » (Est) (Drapeau vert)	N 48°05.194' O 66°05.901'
Marque « Phare » (Drapeau jaune)	N 48°04.819' O 66°07.753'
Bouée du brise-lame de Carleton-sur-Mer (Drapeau rouge)	N 48°05.924' O 66°07.931'

9.5 Le parcours aura une distance approximative de 17,5 miles nautiques.

## 10 DÉPART

- 10.1 La ligne de départ sera située entre le mât du bateau de comité affichant le pavillon orange au côté tribord de la ligne de départ et une bouée rouge, située au côté bâbord de la ligne de départ.
- 10.2 Les modalités du départ seront décidées et précisées par le comité de course en fonction des conditions climatiques et communiquées aux chefs de bord lors de la réunion des barreaux.
- 10.3 Les bateaux des classes dont le signal de départ n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ.
- 10.4 Lors d'un rappel général, la classe rappelée reprendra immédiatement sa séquence de départ. Le départ des autres classes sera repris à la suite du départ de la classe rappelée.
- 10.5 Un bateau qui ne prend pas de départ au plus tard 15 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4.1.
- 10.6 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le départ.

Signal	Temps (minutes)	Pavillon	Action	Signal sonore
Avertissement	5	Classe	Hissé	1
Préparatoire	4	Préparatoire	Hissé	1
Une minute	1	Préparatoire	Affalé	1
Départ	0	Classe	Affalé	1

## 11 ARRIVÉE

- 11.1 La ligne d'arrivée sera délimitée par une bouée (laissée à **bâbord**) et le bout du brise-lame de de la marina de Carleton-sur-Mer. Un officiel sera positionné sur le brise-lame pour prendre les temps.
- 11.2 Les bateaux devront s'annoncer par VHF (canal 72) au comité de course **lorsqu'ils contourneront la bouée située à la pointe du phare de Carleton-sur-Mer.** Un officiel de course se trouvera sur le quai pour prendre les temps.

## 12 TEMPS LIMITES

L'heure limite d'arrivée est 17h.

## 13 RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 13.1 Les réclamations devront être écrites sur les formulaires disponibles au bureau de la régata et être remises au bureau de la régata à l'intérieur du temps limite lequel sera de 30 minutes suivant l'arrivée du bateau comité à la fin de la journée.
- 13.2 L'ordre d'instruction des réclamations sera affiché au plus tard 10 minutes après la fin de la période de réclamation. Cet avis informe les concurrents du lieu et du moment approximatif de la réclamation qui les concernent ou pour laquelle ils sont appelés comme témoins.
- 13.3 L'ordre d'instruction des réclamations par le comité de course ou par le comité des réclamations sera affiché pour informer les bateaux sous la règle 61.1(b).
- 13.4 Les décisions du jury seront sans appel comme prévu dans la règle 70.5.

## 14 CLASSEMENT

- 14.1 Les résultats d'une course seront calculés selon la méthode temps/distance en fonction du système d'handicap PHRF.
- 14.2 Chaque bateau devra remplir lors de l'inscription un formulaire relatif aux caractéristiques de son bateau afin qu'un handicap lui soit attribué par le comité de course.

## 15 RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 15.1 Les concurrents devraient porter un gilet de sauvetage approuvé par les autorités nationales en tout temps lorsqu'ils sont sur l'eau.
- 15.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course avant de quitter le parcours, ou si ce n'est pas possible, immédiatement après son arrivée au Club nautique.

## 16 REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course.

## 17 ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les détritrus doivent être placés à bord des bateaux d'assistance ou officiels.

## 18 PRIX

Un prix sera attribué au concurrent terminant premier dans la régata.

19 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

20 ASSURANCE

Chacun des participants doit être assuré avec une assurance admettant les tierces parties.

21 COVID-19

- 21.1 La régata sera organisée en fonction des recommandations en vigueur par la FVQ en ce qui a trait au COVID-19.
- 21.2 Il est demandé aux régatiers, aux membres du comité de courses et aux bénévoles de ne pas se présenter s'ils présentent des symptômes de toux ou de fièvre.

ANNEXE A – ILLUSTRATION DES PARCOURS

**Parcours – Quillards et multicoques**

